L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS
Bureaux 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS;
SAMEDI MATIN, 7 MARS.

FEUILLETON.

LES INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE.

XXXII

DE CHARYBDE EN SCYLLA.

(Suite.)

Et le bonhomme Charbonneau, tournant gracieusement et vite sur ses talons, allait brûler la politesse à sa nouvelle et indiscrète connaissance.

Mais celle ci ne se le tint pas pour dit.

Rejetant son manteau sur son épaule, l'inconnu étendit la main gauche, saisit le pauvre diable à la cravate, donna un tour de poignet qui fit presque sortir de leurs orbites les yeux de Charbonneau, et lui appliqua de la main droite, sur la tempe, la gueule béante d'un pistolet tout armé.

—Lâchez moi ! criait le malheureux, sur le point de tomber suffoqué, et soutenu seulement par la poigne vigoureuse de son adversaire.

—Ecoutez ceci ! .... lui répliqua immédiatement l'inconnu, ou je vais vous faire sauter le crane, et je vous reprendrai les 500 francs si mal gagnés par vous....

—Lâchez moi ! lâchez-moi ! râlait Charbonneau.

—Ou vous recevrez une somme égale.

—J'étouffe !

—Choisissez.

—J'étouffe, répétait Charbonneau, et j'accepte....

—Bien. Il ne s'agit que de s'entendre, répondit l'inconnu, qui lâcha la cravate.

—Ouf ! vous n'y allez pas de main-morte, vous, s'écria l'agent de police, qui attaqué si rudement, n'avait même point songé une seconde à se servir des armes contenues dans sa poche de côté.

—Reprenez vos esprits, puis nous causerons des conditions auxquelles vous recevrez la récompense promise.

—J'y suis. Décidément, vous avez une belle poigne. Il vaut mieux être pour que contre vous.

—Vous m'écoutez ?

—Oui. Mais d'abord une prière.

—Laquelle ?

—Désarmez ce joujou que vous m'avez appliqué sur la tempe, et mettez-le dans votre profonde.

—Vous dites ?

—Je veux dire dans votre poche.

—Volontiers.

—Vous ne vous imaginez pas comme c'est froid, l'anneau de fer que......

—Bien ! bien ! fit l'homme, qui désarmait son pistolet et le remettait sous son manteau, pour condescendre au désir de maître Charbonneau, mais ne vous avisez pas de porter la main aux petits engins que j'ai senti sous votre redingote, là à gauche....... Je ne vous laisserais le temps de murmurer ni Pater, ni amen.

—Voulez-vous que je les jette ?

—Inutile. N'y touchez pas, voilà tout ce que j'exige de vous.

—Voyons vos conditions ? demanda Charbonneau.

—Tout bien considéré, je ne vous en impose qu'une......

—C'est assez.

—Bien simple.

—Hom ! hom ! toussa l'agent de police, qui se méfiait d'une si grande facilité.

—Me seconder....

—Dans quoi ?

—Dans une affaire difficile.

—Qui aura lieu, où ? quand ?

—Ah ! voilà ce que vous allez m'apprendre, dit l'homme au manteau.

—Comment ?

—En me répétant mot à mot votre entretien....

—Avec la comtesse ?

—Précisément.

—Cré matin ! jura Charbonneau, quand vous avez une idée, il faut y passer ; il n'y a pas à chanter ni à reculer.

—Je paie pour cela.

—Oui, mais...... voyons.... nous allons peut-être nous arranger.

—Il le faudra, dans votre intérêt, repartit l'inconnu d'une voix plus creuse que le rauquement d'un jaguar.

L'impatience commençait à le gagner, à le prendre à la gorge.

Charbonneau s'en aperçut.

Il s'empressa d'ajouter :

—Vous me jurez que dans toutes vos démarches, il n'y aura rien de contraire à ma cliente et dans le but de lui nuire ?

—Je vous le jure, fit l'inconnu.

—Alors, je ne vois pas ce qui s'opposerait à ce que je vous fisse la confidence en question.

—Ni moi non plus.

—Allons y donc gaîment !

La puissance que le dompteur de Charbonneau exerçait sur lui-même était grande, puisque, malgré tout son désir de connaître le fond de cette entrevue, il attendit le bon plaisir de l'agent de police.

Après avoir réparé, en un tour de main, le désordre de sa toilette, ce dernier commença avec emphase :

—Mme de Casa-Real est une femme du plus grand monde.

—Passons, passons !

—Elle m'a fait appeler pour me demander des renseignements....

—Sur qui ?

—Sur un pauvre hère....

—Appelé ?

—Passe-Partout.

—Allez toujours.

—Je lui ai raconté....

—Des bêtises !

—Plait il ?

—Des mensonges, répliqua l'inconnu sans prendre de mitaines.

—Ah ! mais ! là bas..... si c'est toute la confiance que vous inspire mon récit, cela ne valait réellement pas la peine de m'étrangler.

—On de vous promettre vingt-cinq louis.

—Dame !

—Continuez, dans votre verbiage, je distinguerai bien le vrai du faux.

—Et le vrai peut vous être utile ?

Sans cela ! riposta l'homme au manteau en haussant les épaules. Continuez. Vous avez donc conté à Mme la comtesse toutes sortes d'histoires inventées par vous, pour lui laisser croire que vous saviez à quoi vous en tenir sur le passé de Passe-Partout.

—C'est un peu ça, répondit Charbonneau en baissant la tête avec confusion.

—A la bonne heure, vous devenez franc. Que vous a-t-elle demandé, après cela ?

—Vous n'avez donc pas entendu notre conversation ?

—Puisque je vous prie de me la rapporter.

—Ah ! fit Charbonneau avec un peu trop de joie dans l'accentuation.

L'homme au manteau lui fit, de son côté, un geste de menace signifiant :

—Ne me mentez pas d'une syllabe, ou je vous retrouverai en temps et lieu.

Le narrateur comprit l'intempestivité de sa joie extérieure, et modérant son transport, il continua :

—Après cela, Mme la comtesse m'a demandé s'il serait possible de rencontrer Passe-Partout ?

—Et vous lui avez répondu ?

—Que tout était possible à une jolie femme comme elle.

—Monsieur Charbonneau, je commence à trouver que vous perdez beaucoup de paroles.

—Ne vous inquiétez pas de cela, cher monsieur, répondit modestement l'agent de M. Jules ; j'ai un fonds de magasin qui de ce côté-là ne s'épuisera pas facilement.

—Gardez vos rossignols, et marchons droit au but ! répliqua sèchement son interlocuteur.

—Interrogez-moi, alors, dit Charbonneau, qui tenait, par le fait, à ne parler que le moins possible.

—Soit. Quand faciliterez-vous à Mme de Casa-Real sa rencontre avec l'homme en question ?

—Ce soir.

—A quelle heure ?

—Vers les neuf heures.

—Où ?

—Rue d'Angoulême-du-Temple.

—Dans quel lieu ?

—Chez un marchand de vin-traiteur, à l'enseigne du Lapin courageux.

—Voilà qui est parlé, fit l'inconnu.

—Alors, vous m'autorisez à vous céder la place ? s'écria maître Charbonneau.

—Un instant, que diable ! répliqua l'autre en le retenant vigoureusement par le collet de sa redingote.

—Sapristi ! vous détériorez ma garde-robe, cria l'agent de police, qui avait le faible de tenir à ses moyens de toilette, comme du peintre tient à ses pinceaux et à son chevalet. C'est inutile et c'est de mauvais goût. Que voulez-vous encore ?

—Je veux vous payer ma dette.

—Quelle dette ? répondit Charbonneau à demi ahuri par ces secousses successives et violentes.

—Le prix de vos renseignements.

—Mes cinq cents francs ! au fait, je les oubliais.

—Vous êtes généreux ! Je ne le serai pas moins que vous. Tenez.

Un instant après, un billet de cinq cents francs, sorti du portefeuille de l'inconnu, allait se perdre dans le gousset de l'agent les vingt-cinq louis de la comtesse de Casa-Real.

Les relations devinrent alors plus faciles entre ces deux hommes

—Puis je encore vous être agréable ? dit Charbonneau avec convoitise...... Parlez, je suis tout prêt à me mettre à votre disposition.

—Je n'attendais pas moins de votre courtoisie, lui fut-il répondu. Non...... je ne vois pas trop pourquoi je vous retiendrais plus longtemps.

—Adieu, alors.

—Adieu !...... Ah ! pourtant.. si... une question ?

—Faites.

—Y serez vous ce soir ?

—Où cela ? demanda l'agent étonné.

—Au Lapin courageux !

—Pardi ! je l'espère bien.

—Ou vous tiendrez-vous ?

—Oh ! repartit Charbonneau avec un sourire qui n'était fin que lorsqu'il ne désirait pas l'être, ce ne serai pas difficile à trouver. Je me tiendrai au comptoir.

—Bien. Si je vais là bas ce soir, je puis compter sur vous, mons Charbonneau ?

—Jusqu'à concurrence de la somme versée par vous entre mes mains, répondit solennellement celui-ci. Seulement, comment vous reconnaîtrai je ? Je n'ai seulement pas vu le bout de votre nez.

—Peu importe. Je vous reconnaîtrai, moi, cela suffira.

—Comme il vous plaira.

—Ainsi c'est entendu ?

—Parfaitement.

—Et maintenant, avant de vous rendre à la liberté, qui est le plus bel apanage des hommes de votre trempe, un dernier mot, lui dit l'homme en se penchant jusqu'à son oreille, tirez votre profit de ceci, monsieur Pierre Durand, dit Coquillard, dit Charbonneau, dit Cheval de retour, agent interlope de M. Jules.

Hein ! s'écria en reculant de terreur Charbonneau, tout effaré.... Que prétendez-vous ?

—Je prétends vous prouver que je vous connais aussi bien que vous vous connaissez-vous-même.

—Après ?

—Et que si vous vous conduisiez mal avec moi, si vous essayez de jouer un double jeu, ce qui est assez dans vos habitudes, vous serez la première victime de vos procédés.

—Mais je vous assure que mes intentions.... sont pures. Tant mieux pour vous !

—Pourquoi, s'il vous plait ? demanda l'autre.

—Parce que, répondit l'autre, j'ai entre les mains les preuves nécessaires pour vous faire réintégrer dans les bagnes de Toulon, de Brest ou de Rochefort, à votre choix.

—Merci bien.

—Et cela dans les vingt-quatre heures.

Je serais curieux de voir cela, repartit avec un tremblement convulsif l'agent de police, qui voulait braver un moment son antagoniste. Je ne crois pas que cela soit aussi facile que vous le pensez ; mais comme, de toutes façons, je n'aurais rien à gagner à cette expérience, j'admets que je me trouve pieds et poings liés dans votre main, et cela uniquement pour vous être agréable.

—Pas trop mal manœuvré pour couvrir votre retraite, ricana l'inconnu. A bon entendeur, salut.

—A ce soir, alors ?

—A ce soir.

Charbonneau se retourna pour adresser un dernier geste d'adieu à l'homme au manteau.

Mais il eut beau regarder, chercher de tous les côtés, la rue était redevenue complètement déserte.

Il se retrouvait seul, sans que nul indice vint lui faire soupçonner comment et par où sa nouvelle connaissance, qu'il ne connaissait pas, avait pu passer, disparaître, voire même s'envoler.

—Allons, allons ! se dit le malencontreux agent de M. Jules, il y a de la magie, de la sorcellerie là-dessous !.... Voilà ce que j'aurais juré par tous les saints du paradis en l'an de grâce treize cent quatorze cents. Aujourd'hui je dois avoir en affaire à un saltimbanque, ou à quelque Bosco ou Robert-Houdin.

Puis, après réflexion, il ajouta en posant la main sur son gousset :

—En fin de compte, l'argent me reste. Pourvu que ce ne soit pas de la fausse monnaie ! Bast ! je la passerais à M. Jules.

Cette dernière boutade le mit de bonne humeur.

—Nom d'un tonnerre ! comme dit M. Jules, s'écria-t-il sans reculer devant l'absence totale d'un auditoire choisi, nom de plusieurs tonnerres, même.... à part quelques torgnoles et pas mal de rebuffades, l'affaire finira par devenir bonne ! Seulement il s'agit de se bien tenir, et, sur ma foi, l'on se tiendra bien.

Cela achevé, Coquillard-Charbonneau, reprenant son allure de bourgeois de remise, se mit à arpenter, de son pas le plus rapide, le milieu de la chaussée, afin de voir venir tout à son aise les bonnes et les mauvaises rencontres. Conseil que nous donnerons aux coquins qui sortent de bonne heure, et aux honnêtes gens qui rentrent tard.

(A continuer.)

Bal masqué.

Madame GROUX,

Etablie à la Nouvelle Orléans, depuis 17 ans, 93, rue de Conti.

Grand assortiment de COSTUMES, MASQUES ET DOMINOS récemment importés de Paris, confectionnés avec les plus riches étoffes et les plus grands soins.

PRIX MODÉRÉS.

Mme Groux, 93, rue de Conti, leur magasin venant par la rue Dauphine.

19 janv—2m 3ps

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun Nlle-Orléans, 23 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir :		
Sur les risques d'incendie....	$166,471 53	
Sur les risques de mer....	65,930 94	
Sur les risques de rivière....	85 402 24	
	$317,804 71	
Plus, les risques non expirés pour 1866....	66,885 00	
		$384,689 71
En moins, les risques non expirés pour 1867	$ 60,418 00	
Primes remboursées pour 1867	2,596 04	
		$ 63 014 04
Montant net des primes le 31 déc. 1867....		$321,675 67
Pertes payées dans la même période,		
Sur les risques d'incendie....	$32,051 12	
Sur les risques de mer	39,641 76	
Sur les risques de rivières....	35,022 94	
		$106,715 82
Plus, réassurances....$ 5, 75		
Escompte de prime..	48,46 57	
		50,974 62
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escomptes et intérêt en moins....		71,614 31
Réserve pour paiement d'intérêt sur scrips dûs en 1868....		55,213 10
		$294,513 85
Bénéfice net....		$ 37,161 82

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Deux cent neuf bons consolidés de la ville, évalués à 80 c....	$167,200 00
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord, à 70 c....	86,800 00
Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c....	71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c....	17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c....	2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer du Mexique, évalués à 50 c....	3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c....	4,500 00
Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz, etc....	163,455 00
Prêts sur garantie....	25,000 00
Prêts sur hypothèque....	53,000 00
Effets à recevoir....	11,398 33
Primes dues et en voie de la perception....	47,183 02
Scrips d'autres Compagnies d'assurances....	12,469 00
Montant n'ayant pas cours....	4,000 00
Coupons de la ville, dûs et non recouvrés....	13,800 00
En caisse....	84,974 41
	$767,768 81

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé par devant moi, ce 23 janvier 1868.
PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, six pour cent d'intérêt sur les certificats de payement non encore payés. Ils ont, en outre déclaré un dividende—scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du 16 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président,
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Jno. G. Gaines,	E. J. Hart	
Henry Renshaw,	Jno. C. Ricks,	
H. T. Lonsdale,	J. H. Stauffer,	
B. Biscoe,	J. B. Bres,	
J. C. Barelli,	Thos. Sloo,	
Theo A. James.		25 janv—1as

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867 ;

Sur les risques d'incendie....	$319,916 16	
Sur les risques de mer....	68,489 44	
Sur les risques des rivières....	22,799 81	
Total des primes....		$411,205 41
En moins : Primes non expirées le 31 décembre 1867	$115,562 00	
Primes remboursées....	4,115 41	
		119,677 41
Montant net des primes....		$291,528 00
Pertes : Sur les risques d'incendie....	$59,760 82	
Sur les risques de mer....	61,588 16	
Sur les risques des rivières....	19,039 44	
	$140 488 22	
Taxes....	11,566 88	
Ré-assurances....	5,274 31	
Dépenses, moins le compte d'intérêt....	10,186 83	
Intérêts sur scripe....	26 563 60	
		$194,078 84
Bénéfices....		$97,449 16
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Effets à recevoir pour primes....	$3,734 81	
Billets garantis et billets hypothécaires....	219,367 00	
Dû pour primes en voie de perception....	59,323 91	
Actions de la Compagnie du Gaz de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville....	183,343 44	
Scrips des différentes Compagnies d'Assurances....	99 136 00	
En caisse....	83,777 88	
	658,623 04	
Moins : Dépréciation des sus-dits....	92,850 99	
Montant net....		$560,772 65
Moins : Intérêts de scripe, non réclamés....	7,639 76	
Intérêts payables sur scrips non encore payés....	26,568 00	
		34,207 76
		$526,564 89

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé par devant moi ce 11 janvier 1868.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars 1868. SIX pour cent sur tous les scrips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart,	Chs. Lafitte,
A. Rochereau,	J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock,	A. Schriber,
T. B. Blanchard,	John Gauche,
Wm. Stevens,	W. T. Williams,
J. A. White,	J. Tuyes.

Bureau, rue du Canal, No 111.
12 janv—1m—tlj—1 an

POUR LA COTE ET LAFOURCHE—Le bateau à vapeur NEW ERA, capitaine A. Dugas, commis, E. Burk, part de la Nouvelle-Orléans, le MARDI, à 10 h. A.M., et le VENDREDI à 5 heures de l'après-midi. Il sera dorénavant paquebot indépendant.—P. S. Le fret embarqué à la Nouvelle-Orléans doit être payé par les expéditeurs et il leur sera accordé une réduction de cinq pour cent. Toutes les réclamations doivent être faites dans les dix jours qui suivront la livraison du fret.—N. B. Le New Era ne payera aucun compte sans l'ordre du capitaine, du commis ou de l'agent.

J. FENIMORE, Agent,
Rue Tchoupitoulas, No 2.
11 janv—2m

BATEAU REGULIER DU MERCREDI SOIR.

Le bateau à vapeur Annie Wagley, pour les Opelousas, Washington, Fort Barré et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bon bateau à vapeur Annie Wagley, capitaine Gus. E. Louallier comme M. Kennison, partira de la Nlle-Orléans, ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les mercredis, à cinq heures du soir et, de Washington, tous les dimanches matin à 10 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ; à Block Bros. 181 de la rue de la Commune, N. O. ; à O. Hinckley & Son, à Washington, Lne. 14 fév—1m

PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. F. Aucoin, commis, T. Denvaut, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMEDIS, à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11 fév—1m

L'IBERVILLE, paquebot semi-hebdomadaire, commandant Emile F. Gross, partira de la Nouvelle-Orléans pour Bayou-Sara, les Lundis, à 5 heures du soir, les Vendredis, à 10 heures du matin.

Il partira de Bayou Sara les Mardis et les Samedis soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au No 40 de la rue du Canal. 17 fév—1 m

PAQUEBOT DU BAYOU SARA, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.

LAFOURCHE........Capitaine Barnnce.
L. M. .... à 5 heures du soir.
Le Dimanche .... à heures du matin.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau, No 118 de la rue de la Commune, à
20 fév—1m A. C. GODDIN.

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI.........} Directeurs.

SAMEDI 7 Mars 1868.
Première représentation de

LA GRANDE DUCHESSE DE GEROLSTEIN,

Opéra-Bouffe en 4 actes, d'Offenbach.

Chanté par Mlle LAMBELE M. DECRE, Gontier, Chamonin, Rosembeau, Gautier, Gilbert, Mlle Tholer, &c., &c., &c.

La scène se passe en 1720.

On commencera à sept heures et quart

Dimanche 8 mars.
Dernière Représentation de
ORPHÉE AUX ENFERS,
Opéra bouffe en 4 actes, d'Offenbach.
LE CAPITAINE TIC,
Comédie en 3 actes.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL.............Propriétaires.

SAMEDI et DIMANCHE 7 et 8 Mars.

Grande combinaison de spectacle pour les Dames et les enfants,

AUJOURD'HUI, samedi, à MIDI, le soir et DIMANCHE SOIR.

La Fontaine illuminée

disparaîtra après dimanche soir, jusqu'à ce qu'il soit décidé si la ville achète les Waterworks.

Le spectacle se terminera par

SCHEMERHORN'S BOY.

à l'étude

Un mélodrame intitulé :

Red Crook.

7mars

Grand Concert sacré,

Dans et pour l'Eglise de St-Vincent de Paul, Troisième District.

M. COLLIGNON, dont le nom suffit pour assurer le succès de toute fête musicale qu'il dirige, a promis de donner un Concert sacré dans l'Eglise de St-Vincent de Paul, le 19 mars, fête de St-Joseph, à 7 heures du soir, le droit d'entrée étant, selon l'usage, une piastre.

Deux allocutions appropriées à la circonstance seront prononcées, l'une en anglais, l'autre en français, et la fête se terminera par la bénédiction solennelle du St-Sacrement.

Nous sommes en mesure d'informer le public que le dix neuf au soir, les chars rouges de la rue Canal aux barraques, se succéderont en plus grand nombre et que pour le retour, vers 9 heures du soir, tous les chars, alors en gare, seront envoyés en même temps jusqu'à la rue Clouet, pour ramener en ville les personnes sortant du concert. 27fév

REOUVERTURE DU

Musée Crescent City.

DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.
(En face de l'Hôtel St-Charles.)

Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES........Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nlle-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus : on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pole, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, où sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment ; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts.
14 nov

BAL ! BAL !

AVIS.

LES demandes d'invitations pour dames au grand bal paré et masqué que donnent les membres de la société Hebraique, au théâtre de l'Opéra, le MERCREDI SOIR, 11 mars 1868, doivent être adressées à l'un des messieurs dont les noms suivent :

Comité d'invitation.

Isidor Levy, 171 rue Poydras,
S. Katz, 48 rue Chartres,
S. Mary, 17 do
A. Lehman, 10 do
S. H. Levy, 155 rue Thalia,
Joseph Simon, 65 rue Douane,
Simon Leopold, 890 rue des Magasins,
W. Davis, 200 rue Poydras,
A. H. D. Meza, 10 rue St-Louis,
Isaac Bloom, 56 rue des Magasins.

Le comité se réunira tous les soirs à 5 heures et demie, au No 48 de la rue de Chartres.

4 mars P. THALHEIMER, Secrétaire.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à St Nazaire $20 cent
Passage dans une cabine 2d pont avant.... 185
Passage d'entrepont.... 100
Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.
Les domestiques des passagers paieront les prix fixés sur le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement ; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle du matelot.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10janv—1an 2} 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

ST-LAURENT,	capt. Bocande...	Samedi 22 fév.
NAPOLEON III	" Rousseau...	Samedi 7 mars
PEREIRE,	" Duchesne...	Samedi 21 mars
VILLE-DE-PARIS,	" Surmont...	Samedi 4 avril.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),
payable en or ou son équivalent en papier,
POUR BREST OU LE HAVRE :
Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS :
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88.
Troisième cabine $35, et comprenant le billet de chemin de fer, $57.

Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en y économisant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

9nov 12} V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire

VIA HAVANE.

Le steamer Français

GUYANNE,

Partira pour le port de la Havane, le 13 mars, à huit heures du matin, recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Hâvre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
VICTOR PERRILLAT, agent,
4 mars au 14 127 rue de la Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or :

New York à Liverpool, $110.	Aller et retour, $175.	
New York à Londres, $115.	Aller et retour, $185.	
New York à Paris, $125	Aller et retour, $200.	

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 109.

Hambourg et la Nouvelle-Orléans.

Compagnie de Paquebots Hambourgo-Américains.

Steamers entre Hambourg, la Nlle-Orléans et New York, par la voie de Southampton.

Bavaria, 2400 tonneaux....Capitaine J. Meier,
Teutonia, 2400 tonneaux....Capitaine Bardua,
Allemannia, 3000 tonneaux....Capitaine E. Meier,
Borussia, 2400 tonneaux....Capitaine N. C. Franzen
Cimbria, 3000 ton. neuf....Capitaine N. Trautmann
Germania, 3000 tonneaux....Capitaine Schwensen,
Hammonia, 3000 ton. neuf....Capitaine H. Ehlers,
Saxonia, 2500 tonneaux....Capitaine P. H. Haack,
Holsatia, 3600 tonneaux....En voie de construction.

Jour de départ de la Ligne de la Nlle-Orléans.

De Hambourg. De Southampton. Nlle-Orléans.
Bavaria....1er oct. 4 oct. 15 nov.
Les steamers qui suivront seront nommés plus tard.

Prix du passage (payables en or) :

De la Nlle-Orléans.... } —Ire cabine : $150.00
De Hambourg ou du Havre.... } 2e chambre : 112 50
Entrepont, de la Nlle-Orléans à Hambourg : 45.00
do de Hambourg à la Nlle-Orléans. 45.00

Certificats de passage de Hambourg à la Nlle-Orléans.
Frêt de Hambourg à la Nlle-Orléans—3 livres sterling et 15 pour cent de prime par tonneau.

Les steamers de la ligne de New-York partent tous les samedis. Pour les détails, s'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & CO,
Agence générale, rue Carondelet, No 63,
MAURY & CO, Agents pour le passage, rue de la Commune, No 181, Nlle Orléans
C. B. RICHARD & BOAS, Agence générale pour les passagers, 6, Barclay street, New-York
29 sept—

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe :

GEN'L GRANT, Capt. J. B. Hildreth,
CRESCENT CITY, Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN, Capt. W. A. Pendleton
GEN'L MEADE, Capt. A. W. Sampson,

partant de New-York et de la Nouvelle-Orléans tous les SAMEDIS.

Le Steamer

GEN'L. MEADE,
Capt. A. W. Sampson,

Partira de son wharf, en face de la rue Toulouse, le SAMEDI, 7 mars, à 5 heures du soir.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.
Chambres..................$60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
26 fév— Rue de la Commune, No 190.

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants :
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES.

Le steamer
GEO. WASHINGTON,
Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
Le SAMEDI, 14 mars, à 5 heures P. M.,

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai- 1a Rue Carondelet, No 41.

VENTES JUDICIAIRES.

VENTES DE CONSTABLE.

WM. McCRACKEN contre LOUISA LIDDELL et JOHN GAUCHE Jr.—No 3829 et 3830.

COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX—En vertu de deux writs de fieri facias qui m'a adressés l'Hon. Paris Childress, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, le JEUDI, 9 avril 1868, à midi, sur les lieux, la propriété suivante :

Un terrain, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Douane, Dumaine et Tonti. Le dit terrain est désigné par le No 20 ; il a 27 pieds 1 pouce de face à la rue Douane, sur 136 pieds de profondeur entre lignes parallèles, d'après l'acte passé pardevant O. De Armas, notaire public, en date du 15 avril 1866.

Saisi dans le susdit procès.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

H. C. PENNIMAN,
7 mars—7 21—9 avril Constable.

BELDEN & FUSELIER contre THOMAS MALOY, No 1405.

COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX—En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'Hon. Paris Childress, Deuxième Juge de Paix, je vendrai, à l'enchère publique, le JEUDI, 19 mars 1868, à midi, au G. W. Warehouse, au coin des rues Julia et Foucher—Un lot de meubles saisis dans le susdit procès. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des E. U.
7 mars—7 12 19 H. C. PENNIMAN, Constable.

No 3043—H. G. HODGSON contre JOS. CARVER.

COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a adressé l'Hon. Paris Childress, Deuxième Juge de Paix, je vendrai, à l'enchère publique, le JEUDI, 19 mars 1868 à midi, au Great Western Warehouse, au coin des rues Julia et Foucher—Un lot de meubles saisis dans le susdit procès. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des E U. H. C. PENNIMAN,
7 mars—7 12 19 Constable.

W. G. Boyne contre Sam'l Dalton, Capitaine et propriétaire du sloop ——.

COUR DU QUATRIEME JUGE DE PAIX—PAROISSE D'ORLEANS—No 28,183.—En vertu d'un writ de fieri facias, que m'a adressé l'honorable Augustin Viavant, Quatrième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique, samedi, le 7me jour de mars 1868, à midi—

La coque d'un sloop neuf et en voie de construction et telle qu'elle se comporte, (nom inconnu,) de — tonneaux de jauge, telle qu'elle est au chantier de M. Jean Goodyer, No 67 rue Washington, Quatrième District.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. F. AD. FORTIER,
26 fév—3 7mars Constable.

M. JAS. MEYERS contre L. W. PENNINGTON — No 3007.

COUR du Deuxième Juge-de-Paix — En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'Hon. Paris Childress, Deuxième Juge-de-Paix, je vendrai, à l'enchère publique, le SAMEDI 7 mars 1868, à 11 heures du matin, au magasin de John Hennersey, No 197 de la rue Front—Une petite pompe, tuyaux et embouchoire, saisie dans le susdit procès. Conditions : comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
25 fév—mars 3,7 H. C. PENNIMAN, Constable.

Mme Veuve KERNS contre S. GREEN.

COUR DU DEUXIEME Juge-de-Paix —En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'Honorable Paris Childress, Deuxième Juge-de-Paix de la paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, samedi, 7 mars 1868, à midi, au Great Western Warehouse, au coin des rues Julia et Foucher—Un lot de meubles, saisis dans le susdit procès.—Conditions : comptant, et billets du Trésor des Etats Unis.
H. C. PENNIMAN,
26 fév—26 fév—3,7 m Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Aux Actionnaires de la Banque de la Louisiane—Vous êtes par ces présentes notifiés qu'une assemblée des actionnaires de la Banque de la Louisiane, aura lieu conformément à la deuxième section de l'acte approuvé le 16 mars 1842, pardevant M. Félix Grima, notaire public, le 23me Jour d'avril 1868 à midi, dans le local de la dite Banque, en la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet de délibérer et de déterminer sur l'abandon de la charte de la dite Banque.

Par ordre de l'Honorable Guy Duplantier, Juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans le 24e de février 1868.

Wm WOELPER, Greffier.
26 fév—29—m 4,7,11 14,18,21,25 28—av 1,4,8,11,15,18,22

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — Je certifie par les présentes, que le 4 février 1868, jugement a été rendu dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir :—No 20,800—Mme Mina Seligman, femme de Daniel Mayer, contre son mari,—Sur motion de MM. Sambola et Ducros, avocats de la demanderesse, sur production, à la Cour, de preuves soutenant la demande, et la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse—

Il est adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu dans cette affaire, le 29 janvier dernier, soit maintenant confirmé ; qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Mina Seligman, veuve de Leopold Haas, contre le défendeur Daniel Meyer, son mari actuel, elle seulement—décrétant une séparation de biens entre les dites parties et une dissolution de la communauté d'acquets et de gains existant jusqu'à ce jour entre eux ; que la dite demanderesse recouvre du défendeur, son mari, la somme de trois mille piastres, avec intérêt légal, de la demande judiciaire à parfait paiement, et les frais du procès—avec hypothèque légale sur les biens de son mari.

Jugement signé le 8 février 1868.
(Signé) G. DUPLANTIER, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 21 février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92 année de l'Indépendance des Etats-Unis.

Wm WOELPER,
22 fév—7,2' m Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le 4 février 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir : No 16,973, Caroline Weill contre Jacob Roth son mari.—Cette affaire a été appelée aujourd'hui : M. B. Du Buisson pour la demanderesse, J. P. Montamat pour le défendeur.—Après avoir entendu les plaidoiries, les preuves et les avocats, la Cour, ordonne et décrète que le mari, la défenderesse. — Il est ordonné, et adjugé qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Caroline Weill, femme de Jacob Roth, et contre le défendeur, le dit Jacob Roth, son mari ; que les dites parties soient séparées de biens ; que la communauté d'acquêts et de gains existant jusqu'ici entre elles soit dissoute ; que le défendeur paie les frais du procès.

Jugement rendu le 4 février 1868.
Jugement signé le 10 février 1868.
(Signé) CHAS LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 14 février de l'an de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92ème année de l'Indépendance des Etats Unis.

A. D. BERNOUDY, Député-Greffier.
14 fév—14,28—mars 7

Succession de Elisabeth Ledig—No 30,190.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que la présente peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur des enfants mineurs de la défunte ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
7 mars—11,17 Greffier.

Succession de William Drawe—No 29,952.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que les présentes peuvent concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
7 mars—11,15 Greffier.

Succession de Charles A. Keefer—No 29,377.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que les présentes peuvent concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
7 mars—11,15 Greffier.

Succession de R. C. McMillen—No 25,760.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que les présentes peuvent concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
7 mars—11,15 Greffier.

Succession de Joseph Marie Désiré Prosper, No 27,075.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Eugène Prosper a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Joseph Marie Désiré Prosper, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
28 fév—7, 8m Greffier.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, sera reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
1erdec Surintendant.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo, Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport,
Nlle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 44.

JAMES YONGE, T. S. WILLIAMS,
Agent pour le frêt. Surintendant général.
14janv—3ms

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du et après le 17 sept. les convois de ce chemin de fer partiront comme suit :

DE LA VILLE, DU LAC.

[Horaire : heures de départ de la ville et du lac, à partir de 6 h. A. M. jusqu'au soir ; « char à vapeur » et « char à cheval ».]

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts
Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.
GEORGE PANDELY,
4 avril— Surintendant-général.

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.

L'excellent bateau à vapeur NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, commis Joe Dalferes, part de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin. Il descendra le fleuve tous les mercredis et dimanches, dans le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
29 fév—1 ms rue de la Vieille-Levée No 64.

POUR LA COTE ET LAFOURCHE—Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine A. Dugas, commis J. L. Ruse, part de la Nouvelle-Orléans le Mardi, à 10 heures A. M. et le Vendredi, à 5 heures de l'après-midi. Il sera dorénavant paquebot indépendant.—P. S. Le fret embarqué à la Nlle-Orléans doit être payé par les expéditeurs et il leur sera accordé une réduction de cinq pour cent. Toutes les réclamations doivent être faites dans les dix jours qui suivront la livraison du fret.—N. B. Le J. M. SHARP ne payera aucun compte sans l'ordre du capitaine, du commis ou de l'agent.

J. FENNIMORE, Agent,
1er mrs—1m Rue Tchoupitoulas, No 2.

VENTES JUDICIAIRES.

HENRY FRELSON vs MARY HEINE & J. HEINE son époux.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 24,086—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI sept de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de propriétés dont description suit :

1o—Un terrain désigné par le numéro Dix, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, ci-devant arpenteur, le 6 d'octobre 1849 et mesurant vingt neuf pieds huit pouces de face à la rue Jersey, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles situé, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jersey, de l'Annonciation, Laurel, Joséphine et St André.

2o—Un terrain, aussi situé dans le même îlet, mesurant, suivant plan déposé sous le No 28, du Livre de plans No 6, en l'étude d'Amédé Ducatel, notaire public en cette ville, trente pieds de face à la rue Joséphine, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

3o—Deux terrains, aussi situés dans le dit îlet, désignés par les numéros Trente-trois et Trente-quatre, d'après un plan dressé par F. Zimpel, ci-devant arpenteur, le 26 d'avril 1833 et déposé sous le No 62 du Livre de plans No 1, en l'étude de Wm. Christy, ci-devant notaire public en cette ville, ayant, mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir : le No Trente-trois, trente pieds de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de deux cent dix pieds deux pouces sur la ligne latérale du côté de la rue Jersey et deux cent dix-sept pieds six pouces sur la ligne limitrophe du No Trente-quatre, et le No Trente-quatre, trente pieds de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de deux cent dix-sept pieds six pouces, et sur la ligne du côté de la rue Laurel, de deux cent seize pieds dix pouces.

4o—Et deux terrains mesurant chacun trente pieds de face à la rue Jersey, sur cent trente pieds de profondeur et vingt neuf pieds huit pouces derrière, aussi situés dans le dit îlet. Les dits terrains susdécrits ont été acquis par la dite Dame Heine de Davico Piaggio, le 10 d'août 1865, suivant acte au rapport de Joseph Cohn, notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les terrains sus décrits, dépendances et appartenances.

5o—Un certain terrain situé au faubourg Delord, Premier District de cette ville, et désigné par le numéro cinquante cinq, d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, arpenteur, le 5 de septembre 1830, déposé en l'étude de H. B. Cenas, autrefois notaire public en cette ville, et mesurant vingt cinq pieds de face au Cours des Tritons (Triton Walk), entre les rues Baronne et Dryades (autrefois Philippa) sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Wm P. O'Hern, suivant acte au rapport de Wm L Poole, notaire public en cette ville, en date du 25 février 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
4 fév—4,13,21,29—7 mars

GUSTAVE CRUZAT vs CHARLES DURAND ET JOSEPH N. ROBERT.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 23 918 — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Remparts Bienville, du Bassin et de la Douane et ayant, mesure américaine, trente cinq pieds de face sur chacune des rues des Remparts et du Bassin, sur une profondeur et façade sur la rue Bienville de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes. Le tout conformément au plan No. 6 déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville.

Ensemble avec la bâtisse et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur, Charles Durand, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du dit J. N. Robert, suivant acte au rapport du dit notaire Gottschalk, en date du 5 mai 1862.

Le plan sera déposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY.
4 fév—4,13,21,29,m7 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

R. D. URQUHART vs MARY L. GREEN.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans —No 20,416 — En vertu d'un ordre de vente rendu le 20 de février 1868 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi sept mars 1868, à 4 1/2 heures P. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Un lot de meubles et d'effets transportés de la maison No 21 rue Dauphine, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
25 fév—25,29—m 1,4 7

A. D. SALVANT vs JACOMINE DOLEZE.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 24,242—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi sept mars 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Un mulet et un dray portant le No 3,722 aujourd'hui aux écuries de Trevett, No 146 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans,
25 fév—25,29—m 1,4,7

Henri Plussan vs Auguste Mannessier.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — No 24,212 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt-et-un mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Canal, Philippa, de la Commune et Saratoga, désignés par les numéros Treize et Quatorze.

Le No Treize mesure vingt-six pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue Philippa, trente-neuf pieds six pouces et deux lignes de profondeur et face sur la rue Philippa, sur une profondeur de vingt-huit pieds quatre pieds de profondeur sur la ligne limitrophe du No Vingt-six, sur vingt-six pieds de largeur par derrière.

Le No Quatorze mesure vingt-cinq pieds de face sur l'allée sus-dite, sur vingt-six pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
19 fév—19 2 7 14,21 m

Bower & Garner vs J. H. Russel.

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 17,403—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, seize mars 1868, à 10½ heures A. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Les fonds d'une laiterie et autres propriétés mobilières suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours. Aussi un cheval.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
4 mars—4 7 10 13 15

CLEMENT DUHAMEL vs CLARA FISHER.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,739—En vertu d'un writ de saisie provisoire, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi provisoirement et procéderai le samedi, sept mars 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le bail de la maison et les meubles qui se trouvent dans la maison située aux Nos 271 et 273 rue de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Aussi le droit d'occupation de la dite maison jusqu'au 30 de septembre 1869.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 fév—29 fév 3, 7, 10, 13 m

La Veuve Mathilde Fortier vs Amelie Legras.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 20,792—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Sept terrains contigus, situés en cette Paroisse sur la rive droite du fleuve Mississippi, à cinq milles environ au-dessous de cette ville, désignés sous les Nos Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq, Six et Sept, sur un plan dressé par Giroux et Castaing, architectes, le 17 de février 1851 et déposé en l'étude de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 213, et ayant les dimensions suivantes, savoir : Le No Un mesure deux cent quatre-vingt-quinze pieds de face au fleuve, sur quarante arpents de profondeur. Le No Deux mesure au fleuve, sur quarante arpents de profondeur, et les Nos Trois à Sept inclusivement mesurent chacun cinquante-cinq pieds de face au fleuve sur quarante arpents de profondeur, mesure anglaise.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, à l'exclusion de la portion supérieure du No Un, mesurant quatre-vingt dix pieds de face sur quarante arpents de profondeur, bornée à la limite supérieure par les terres appartenant aux héritiers de Castillo et à la limite inférieure par la portion restante du No Un, et aussi à l'exclusion de toutes bâtisses et améliorations sur ladite portion de terre ainsi exceptée.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette créance étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit. L'acquéreur assumera le paiement de : lo. Le billet hypothécaire de la somme de deux mille cinq cents piastres, ($2,500 00) échéant le 9 d'août 1868, garanti par hypothèque sur la propriété sus-décrite, souscrit par J. D. Augustin, l'agent de la défenderesse, et à son ordre et par lui endossé, daté du 9 d'août 1866, payable un an après date, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de et après l'échéance jusqu'à paiement, lequel dit billet à son échéance a été renouvelé pour un an, à la date du 9 d'août 1867 ; 2o. Le billet hypothécaire de la somme de deux mille neuf cents piastres ($2 900 00 c.), daté du 23 d'octobre 1866, souscrit par la défenderesse, à son propre ordre et par elle endossé, payable le vingt-trois d'octobre 1868, et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an, jusqu'à paiement, sur l'échéance, le dernier paiement du dit prix à échéance le 23 d'octobre 1868.

Et l'acquéreur prendra la reversion de l'hypothèque garantissant le paiement des dits billets.

Et pour la balance du prix d'adjudication, l'acquéreur fournira son bon ou obligation, avec caution bonne et solvable, portant intérêt de huit pour cent l'an de la date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur paiera au comptant et ce, en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif, du greffier du commissaire de vente et autres frais, estimés à la somme de $350 00 ou environ, ainsi que le montant des taxes de l'Etat, de paroisse et de ville.

GEO. W. AVERY,
6 mars—10,14,18 21 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Vente de Succession par le Shérif de la Paroisse Saint-Bernard.

Succession de Marie Joséphine Cantrelle, décédée épouse de Michel Martin Villavaso.

Cour du Second District Judiciaire.—No 584.

LE SAMEDI 21 mars 1868, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable juge du Second District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, siégeant à St-Bernard, en date du 15 février 1868, il sera vendu sur les lieux, pour le compte de la dite succession—

CETTE BELLE PROPRIÉTÉ, à environ cinq milles de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, connue sous le nom de Battle Ground New Mill, avec 572 arpents de la banque des Citoyens, réduit les à 534. La dite propriété est composée de trois lots de terre réunis en un seul, ayant trois arpents de face au fleuve Mississippi. Le premier lot portant le No 3, mesurant un arpent, borné dans sa partie supérieure par le No 2, auquel il est contigu, jusqu'au point D., et à partir de là jusqu'à la fin de sa profondeur par la limite de l'habitation Pr. voot, le tout suivant un plan fait par Allou D'Hémécourt, déposé le 10 avril 1852 dans l'office de Carille Pollock, alors notaire à la Nouvelle-Orléans.

Le second lot portant le No 4, contigu au lot No 3 ci-dessus décrit, ayant les mêmes dimensions que le susdit lot No 3.

Le troisième lot portant le No 5 contigu au lot No 4 et ayant les mêmes dimensions que les deux lots précédemment décrits, et borné à la ligne inférieure par la propriété appartenant ci-devant à Mr. R. C. Delery.

Lesquels trois arpents ont quatre-vingts arpents de profondeur, entre lignes parallèles, le susdit plan. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent, consistant en un grand moulin à scie et à vapeur, auquel sont attachés un moulin à farine et à gru, une machine à lattes. Maison de maître, logement pour ingénieur, commis, employés, ouvriers, cuisine, chambre à repasser, une grande maison servant d'hôpital, deux pigeonniers à étage, écurie, remise, poulailler, un jardin en bon état avec de beaux arbres fruitiers. Le même jour et après l'adjudication le mobilier qui garnit la propriété sera également vendu.

Conditions—Les meubles comptant.

L'immeuble—Comptant : Sept mille neuf cents cinquante-trois piastres $4,100. L'acquéreur donnant son billet pour les actions, en faveur de la banque des Citoyens, pour la somme de dix mille trois cents soixante-dix piastres, daté du jour de l'adjudication, payable le 1er avril 1869 à son ordre, conformément aux dispositions de la charte de la banque des Citoyens, et assumant les hypothèques consenties par Cantrelle et Villavaso et P. G. Peyroux, pour le même billet d'actions, en faveur de la banque des Citoyens, passé devant Théodore Seghers, alors notaire public, le 8 et 4 octobre 1854, pour assurer cinq cents soixante-douze actions de la dite banque, réduites à cinq cents trente-quatre actions. L'acquéreur paiera à la dite banque les dites sommes dues suivant les paiements. L'hypothèque à fournir pour le surplus du prix. La balance du prix à 6, 12 et 24 mois en billets tirés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt depuis la date jusqu'à l'échéance du prix en billets à 8 pour cent, avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue, l'hypothèque en faveur de la banque des Citoyens, les dites actions de la dite banque, et le privilège du vendeur pour le paiement de la propriété.

La propriété ne devant être livrée qu'après l'accomplissement de l'acte de vente qui se fera aux frais de l'acquéreur, ainsi que les timbres qui seront à sa charge.

Paroisse St-Bernard, ce 19 février 1868.
ANT. CHALAIRE,
22fév—22 29 7 14 21 m Shérif.

VENTES A L'ENCAN.

PAR WALTON & DESLONDE

Un magasin en briques à trois étages avec une façade en granite au rez-de-chaussée, sur les rues Peters et Fulton.

Une maison double en briques et à étages sur deux terrains, sur la rue Dryades, entre les rues Lafayette et Poydras.

Un grand terrain, sur la rue des Magasins, entre Calliope et Galennié.

Un terrain, contigu au terrain ci-dessus, avec une cuisine en briques à deux et à trois étages.

Succession de James McIntosh, décédé.
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.
Dossier No 17,391.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.
J. B. WALTON, encanteur.
Bureau No 47, rue Carondelet.

SAMEDI le 7 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 janvier 1868, dossier de la Cour No 17,391, il sera vendu, pour le compte de la dite succession, les propriétés suivantes, savoir :

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, Fulton, Girod et Lafayette, désigné par le No 12, sur un plan connu comme le plan de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, voyer, le 12 janvier 1852, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, autrefois notaire en cette ville. Ledit terrain mesure 24 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Peters, 24 pieds 5 pouces 5 lignes à la rue Fulton, sur une profondeur de 119 pieds 8 pouces 2 lignes, sur le côté du terrain No 11 et 119 pieds 7 pouces 2 lignes sur le côté du terrain No 13.

Les améliorations sur ce terrain consistent en un MAGASIN EN BRIQUES à trois étages, couvert en ardoises, avec la façade du rez-de-chaussée en granite et faisant face sur chacune des rues Peters et Fulton.

DEUX TERRAINS, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Lafayette et Poydras, désignés par les Nos 5 et 6, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté le 21 août 1841, et annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, notaire, le 24 janvier 1842, et mesurant chacun 27 pieds de face à la rue Dryades, sur une profondeur de 106 pieds 11 pouces 4 lignes chacun, entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations sur ces deux terrains consistent en une maison double en briques et à étages, ayant de chaque côté un salon, salle à manger et corridor au rez-de-chaussée ; deux chambres à coucher, un cabinet et un corridor au premier, avec des dépendances à deux étages en briques, ayant, au rez-de-chaussée, une cuisine, chambres et un cabinet, chambres à l'étage, et une cave dans chaque cour. La maison sur le terrain No 6 a de plus une arrière bâtisse en briques à trois étages, ayant plusieurs chambres, s'étendant jusqu'au fond du terrain.

UN TERRAIN, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Magasins, Camp, Calliope et Galennié, mesurant 38 pieds de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces, d'un côté et de l'autre 129 pieds 7 pouces sur l'autre côté, en ayant un plan ou ébauche à l'encanteur.

UN AUTRE TERRAIN, dans le même îlet, contigu au terrain décrit plus haut, sur le côté de la ligne oblique, mesurant 37 pieds 9 pouces de face sur la rue Calliope, sur 14 pieds 3 pouces en arrière, sur la ligne du côté, et sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne, mesure américaine. Les améliorations sur ce terrain consistent en une cuisine en briques à deux étages, de telle manière que dans l'état.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant en billets du Trésor des Etats-Unis—la balance à un et deux ans, en billets des acquéreurs à leur propre ordre et endossés par eux, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement, avec hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues, jusqu'à parfait paiement. Les hypothèques devront être accompagnées des polices d'assurance.

Actes de vente par devant A. Hero Jr, notaire public, aux frais des acquéreurs et compris les timbres du gouvernement des Etats-Unis requis par la loi.
1er fév—1,8 15 22,29—7 mars.

PAR G. DE FERIET.

Vente positive et sans réserve, pour opérer un partage.
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, No. 30,160.

Mme Vve Henry Muller et autres, contre John Wittenberg, tuteur.

PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau et salle de vente No 86 rue Bienville.

MARDI, 17 mars 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 4 février, et signé le 8 du même mois, la propriété foncière ci-après décrite :

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girard, Hermine ou Dauphine, Louisa, Craps ou Bourgogne et l'îlet. Le dit terrain forme l'angle des rues Dauphine et Louisa ; il a 31 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Louisa, sur 60 pieds de profondeur et face à la rue Dauphine.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison basse ayant trois chambres et un cabinet ; une cuisine double, lieux d'aisance, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais des acquéreurs.
14 fév—14 15 21 29 —7 14 17 m

VENTES JUDICIAIRES

La Dame B O VIGNAUD vs. F. VIGNAUD, curateur.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 29,581—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, sept d'avril 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

1o—Trois terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Roman et Prieur et le Chemin du Bayou, désignés par les numéros Six, Sept et Huit, suivant plan de D'Hémécourt, daté le 21 d'août 1833. Le No Six mesure vingt-huit pieds de face à la rue de l'Esplanade sur cent vingt-cinq pieds de profondeur ; et les Nos Sept et Huit mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue de l'Esplanade sur profondeur.

2o—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, mesurant vingt-huit pieds huit pouces de face à la rue Bourgogne, sur cent sept pieds de profondeur, entre les rues Dumaine, Ste-Anne et Conti.

Ensemble avec les améliorations qui se trouvent sur les dits terrains.

3o—Un terrain situé au faubourg Tremé, dans l'îlet borné par les rues Roman, Prieur, O'Reilly et Aubry, ayant trente-un pieds cinq pouces de face à la rue Roman, sur cent cinquante-huit pieds de profondeur.

4o—La moitié indivise de quinze terrains situés au faubourg Tremé faisant partie de l'ancienne Habitation Blanc, primitivement désignés par les numéros Treize à Dix-sept inclusivement, Dix-huit, à l'angle des rues Champs-Elysées et Bayou, ledit îlet borné par le Chemin du Bayou, les rues Frenchmen, Treme et Tonti, les rues Marigny, du Génie et Célestine.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent.

5o—Une maison et un terrain situés dans le faubourg Washington, dans l'îlet borné par les rues des Champs Elysées, Marigny, Célestine et Tonti, ayant, tous les terrains, et leurs dépendances.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
7 mars—7,15,24,31—7 avr

THOMAS J. GRIFFIT vs la Dame CATHERINE CREIGHTON.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 20,437—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI sept d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse dans la présente affaire, à un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Douane, Johnson, Prieur, mesurant trente-trois pieds de face à la rue Bienville et cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
7 mars—7,15,24,31—7 avr

E. J. HART & CO. vs B. JOURDAN.
LES MEMES vs L. J. JOURDAN.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, Nos 10,723 et 10,724—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MARDI, dix de mars 1868, à 4 1/2 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une pharmacie située à l'angle des rues de la Vieille-Levée et des Ursulines dans le Deuxième District de cette ville.

Aussi—Un lot de meubles et d'effets.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
27fév—27,1,4,7,10mars

JOSEPH A. BROWN vs MANUEL ZAMORA, curateur de Ignacio J. Zamora.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 29,933—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatorze de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

1o—Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Rampart, Dauphine et d'Orléans, et mesurant environ trente pieds de face à la rue St Pierre, sur soixante-quinze pieds, plus ou moins, de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o—Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Conti, Dauphine, Bourgogne et Bienville, et mesurant trente pieds de face à la rue Conti, sur quatre-vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
12fév—12,20,29,7,14m

John S. Wallis vs John D. Atkins et Joseph L. Dunham — Smith & McKenna vs Joseph L. Dunham et John D. Atkins.

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—Nos 20,378 et 20,314—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, trente et un mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le steamship BEAUFORD, ensemble avec sa machine, ses meubles, et tel qu'il se trouve aujourd'hui sur le fleuve Mississipi, rive droite, à Algiers, au-dessous du débarcadère du Ferry du Deuxième District.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29fév—7,18,24,31 mars

Whiskey, Vin, Cognac.

300 BARRIQUES Vin de Bordeaux à $15 la barrique. Whiskey, Brandy et Cognac, à meilleur marché qu'ailleurs—

A vendre par B. CAMET,
Importateur et commissionnaire,
16fév—1m 31 rue Dumaine, entre Chartres et Levée

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs, à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, de fort içi de pin jaune pour planchers et plafonds.
ALEX. McCONNELL,
1ujn—1an rue Carondelet No 184.

Bois, Charbon, Sable, &c.

J. C. KATHMAN,
(Fabrique de Toits des Tropiques),

Marchand de Charbon, Charbon de Bois, Coke, Sable blanc et Bois de Chauffage,
RUE BIENVILLE, No. 224,
Coin Marais, Nlle-Orléans.

LES ordres laissés à l'endroit indiqué plus haut et dans la Boîte 53 du Mechanics' Exchange, seront remplis sans délai. 24 déc—1an

BOIS DE CONSTRUCTION.

VENANT d'être reçu : Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par
V. DEMORUELLE,
Coin Toulouse et Bassin.

Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires.
15février—1an

BOIS DE CONSTRUCTION.
GEORGE MERZ,
Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin. DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix. Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 18juil—1an

---

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

VENTE SANS RESERVE,
D'habillements de printemps et d'été.
PAR VINCENT & CO.
F. VINCENT, encanteur.

LUNDI, 9 mars, 7 du courant, à 10 heures du matin, dans la salle d'encan No 16 de la rue de Chartres, sans réserve—

45' lots d'habillements de printemps et d'été, extra, —comprenant un assortiment complet d'articles fins et ordinaires, tels que—

Redingotes, habits, vestes et pantalons en drap noir, en casimir, en coutil, et en linge ; habits et pantalons de coutil, en mérinos, pantalons et habits en satinet, kersey, tweed et cotonnade, habillements et pardessus en duck écru et duck blanc, &c.

—Egalement—

Une caisse d'indiennes avariées—vendue pour le compte de qui il appartiendra. 7 mars

PAR NELLIGAN & BASSETTI

Bons d'Etat.

PAR NELLIGAN & BASSETTI,
J. NELLIGAN, encanteur,
Bureau au Crescent Auction Mart, No 74 rue Carondelet,

IL sera vendu MERCREDI, 11 mars 1868, à 10 heures et demie A. M., dans leurs salles d'encan, No 74 rue Carondelet,

(20) Deux cent vingt bons de l'Etat de la Louisiane, de mille piastres chaque, datées de juillet 1866, payables à vingt ans de date et portant huit pour cent d'intérêt par an ; les coupons y attachés payables semi annuellement.

Aussi—$26,400 en coupons échus sur les dits bons.

Aussi—(133) cent trente trois bons de l'Etat de la Louisiane, de mille piastres chaque, datées de juillet 1866, payables à 10 ans de date et portant huit pour cent d'intérêt par an ; les coupons y attachés payables semi annuellement.

Aussi—$15,960 en coupons échus sur les dits bons.

Conditions—comptant. 1er mars—1 5 11

PAR EUGENE TOURNE.
Successeur de BERNARD TURPIN.

Goelette anglaise ORIENTAL—A, No 1.
PAR EUG. TOURNE, encanteur.

SAMEDI, 7 mars 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

La goelette anglaise ORIENTAL classant A No 1, fine voilière, de 193 tonneaux, construite dans la Nlle-Ecosse ; ensemble ses agrès, apparaux, &c, prête à prendre la mer. — Conditions, comptant, en billets du Trésor.

Pour plus de détails s'adresser à bord ou au bureau de l'encanteur. 1er mars

PAR A. DUCHIRON

Par A. DUCHIRON, encanteur.
Salle d'encan, rue Tchoupitoulas, No 10.

SAMEDI, 7 du courant, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu un grand assortiment de groceries, vins, eaux-de-vie, liqueurs, &c. &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 6 mars

PAR CHS. T. NASH.

Succession d'HENRY VOSE BAXTER, décédé.
Les trois seizièmes du navire américain "Baden."

PAR CHAS. T. NASH, encanteur, Bureau, au Masonic Hall Auction Mart au coin des rues St-Charles et Perdido—Samedi 14 mars, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 28 février 1868, No 30,252, de dossier de ladite Cour, pour le compte de ladite succession, il sera vendu : Les trois seizièmes du navire américain "Baden," du port de 1,199 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, construit à Thomaston (Maine), en 1854, presque prêt à prendre la mer (en destination de Liverpool), avec un bon fret de coton. dont la plus grande partie est engagée, à cinq huitièmes d'un penny. Il est de la classe 5-6 A 1, aux Lloyd's anglais, et peut recevoir 3,600 balles, et est en bon état.—Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 4 mars

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles
PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi le 7 mars, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 67 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles
—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à siège à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à allonge, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à étages et bois et rotin. mars 7

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan,
PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, samedi 7 mars, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Liner, rue Gravier,
Elégants Chevaux appareillés,
Superbes chevaux de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières,
AUSSI :
Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. mars 7

PAR CHARLES E. FORTIER

Propriétés de valeur sur la rue Tchoupitoulas, entre les rues Benjamin et Suzette.

Mrs Francis S. Ogden, veuve de R. N. Ogden, et tutrice naturelle de R. N. Ogden, et als.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau No 48 Passage de la Bourse.

MARDI, 7 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 5 mars 1868, les propriétés ci-après décrites, appartenant aux demandeurs, savoir :

1o—Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et les améliorations situé dans le Faubourg Delord, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, New Levee, Benjamin et Suzette, et désigné par le No Trois sur un plan fait par Moelhausen le 27 de janvier 1867 ; le dit terrain mesure 26 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas 127 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No Deux, 1 de devant, par la ligne du terrain No Quatre.

2o—Deux certains terrains avec toutes les améliorations, situés dans le même îlet, désignés par les Nos Un et Deux, mesurant ensemble 52 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur 127 pieds de profondeur.

Conditions—La moitié comptant, et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt de date jusqu'à paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée.

Acte de vente pardevant Emmanuel Barthe, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres de revenu des Etats-Unis.
7 mars—7 14 21 31 et 7 avr

Propriété de valeur sur la rue Tremé, entre les rues Bienville et Conti,
Succession de SYLPHYDE PERDREAUX.
Par CHARLES E. FORTIER, Encanteur.
Bureau No 48 Passage de la Bourse.

MARDI, 7 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et de la Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-dessus décrite, appartenant à la susdite succession, savoir :

Un certain lot de terre dans le Deuxième District, dans l'îlet compris entre les rues Tremé, Bienville, Conti et Marais, mesurant, mesure française, trente deux pieds de face à la rue Tremé, sur une profondeur de cent vingt pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une bâtisse à un étage, avec entrée cochère, toit en ardoises, contenant quatre chambres, et deux chambres dans la mansarde et une galerie fermée. Egalement, une cuisine en briques de deux étages, contenant quatre chambres, deux citernes, lieux d'aisance, &c.

Conditions—Une moitié comptant, et la balance à un an de crédit, avec un pour cent d'intérêt par an, à dater du jour de la vente, en billets des acquéreurs, portant huit pour cent d'intérêt, avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année 1867.

Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 7mars—7,14,21,31;7av

Un Terrain formant le coin des rues Tchoupitoulas et Benjamin.

Succession de R. A. Ogden.
PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau, No 48, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, mardi, 7 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 5 mars 1868, le terrain ci-après décrit, appartenant à la dite succession, à savoir—

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Tchoupitoulas, Nile Levée, Benjamin et Suzette, désigné par le No 1 sur un plan fait par C. A. Hedin, daté le 1 mars 1850 et déposé en l'office de H. B. Cenas, ci-devant notaire public en cette ville. Ledit terrain mesure 26 pieds de face sur la rue Tchoupitoulas, par 100 pieds de profondeur et de face sur la rue Benjamin, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Conditions—La moitié comptant, et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, et portant huit pour cent d'intérêt de date jusqu'à paiement.

Acte de vente pardevant Emmanuel Barthe, notaire public, aux frais de l'acquéreur, et compris les timbres de revenu des Etats-Unis.
7 mars—7,14,21,31 mars—7 avril

Propriété à l'encoignure des rues Palmyra et Derbigny.

Succession de Dame Anne O'Shea, décédée, épouse de John McMahon.
PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur
Bureau, Passage de la Bourse No 48.

MARDI, 7 avril 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—En vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 3e jour de mars 1868, la propriété ci-dessous décrite —

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 12 de l'îlet compris entre les rues Commune, Claiborne Palmyra et Derbigny, mesurant 25 pieds de face sur la rue Palmyra, sur une profondeur et face sur la rue Derbigny de 64 pieds, formant l'encoignure des rues Palmyra et Derbigny. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 12 et 18 mois de crédit, avec huit pour cent d'intérêt de date jusqu'à paiement, avec hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée ; l'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année 1868.

Acte de vente pardevant William G. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres de revenu des Etats-Unis.
7 mars — 14,21,31 — 7 avril.

PROPRIÉTÉ DE VALEUR DANS LE DEUXIEME DISTRICT.

Succession de Mme veuve Simeon Mathé.
PAR CHS. E. FORTIER, Encanteur.
Bureau, No 48, passage de la Bourse.

SAMEDI, 7 mars 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, pour le compte de la folle enchère et aux risques et périls de PETER ROETH, qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 25 janvier 1868.

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Tremé, Ursulines, Marais et Chemin du Bayou. Le dit lot de terre mesure (mesure française) 14 pieds, 8 1/2 pouces de face à la rue du Bayou, 120 pieds 1 pouce de face sur la rue Tremé, sur une profondeur de 18 pieds 7 pouces sur la ligne du fond. Ce lot de terre forme l'encoignure de la rue du Bayou et de la rue Tremé. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La maison porte le No 210 du Bayou.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets divisés en coupons à la convenance des parties, portant intérêt à raison de 8 pour cent de date jusqu'à paiement, avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées pour leur valeur et les polices transférées à l'acquéreur. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'an de 1867.

Acte de vente pardevant A'Ode J. Ker, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis. 1mars—3,5,6,7

Propriété de valeur sur la rue Bourgogne entre les rues de l'Hôpital et Barracks.

Succession de Mme Vve ANNETTE WILTZ.
Par CHARLES E. FORTIER, encanteur.
Bureau rue Bienville No 33.

SAMEDI, 28 mars 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté 25 février 1868, la propriété ci-dessous décrite, savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Hôpital et Barracks, Bourgogne et Dauphine, mesurant 30 pieds, mesure américaine, face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 95 pieds, mesure française, borné du côté de la rue de l'Hôpital par la propriété appartenant ou ayant appartenu à Séverin Latoure et, de l'autre côté, à la rue Barracks, par la propriété des héritiers de Populus.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt de date, y compris 5 pour cent de commission pour les frais d'avocat en cas de poursuite ; les bâtisses devant être assurées et la police transférée à l'adjudicataire.

Acte de vente par devant Armand Pitot Jr., notaire public, aux frais de l'acquéreur, ainsi que les timbres des Etats-Unis. 27 fév—7,14,21,28 m

---

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Meubles ! Meubles ! Meubles !
Succession de H. C. Story—No 585 du dossier de la Cour du Deuxième District Judiciaire.
PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86.

JEUDI, 19 mars 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu, à l'enchère publique, au coin des rues Remparts et St-Claude, en vertu d'un ordre de l'honorable juge de la Cour du Deuxième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans et pour la Paroisse St-Bernard, les meubles suivants :

Un assortiment général de meubles, comprenant : Armoires en acajou, bureaux, lavabos, chaises et berceuses, tables à dessus en marbre, toilette Psyché, bois de lit et literie, tapis, beaux sofas, porte-chapeaux, tables à allonge, buffets, verrerie et faïence, belles glaces françaises, tableaux de choix, gravures et statuettes, fourneaux et ustensiles de cuisine.

—Egalement—

Un choix de verrerie et un magnifique revolver Lefaucheux.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 7 mars—7,11,14,19

Meubles ! Meubles ! Meubles !
PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, le 7 mars 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu, à l'enchère publique, sans aucune limite ni réserve, dans la salle d'encan de l'encanteur, rue Bienville, No 86, entre les rues Royale et Bourbon,—

Un assortiment général de meubles, comprenant : bois de lit, armoires, bureaux, lavabos, buffets, meubles de salon, pupitres de bureaux, en acajou et de chêne, glaces, tableaux, matelas, faïence, verrerie, &c.

—Egalement—

Un fort lot de bijouteries fines, telles que : Boutons de chemises, boucles d'oreilles, broches, montres, etc., etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 7 mars

Vente positive, à l'enchère publique, d'un magnifique et excellent cheval de famille, sain et garanti sous tous les rapports—Egalement, un excellent cabriolet de médecin.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 7 mars 1868, à 11 heures du matin, au magasin d'encan de l'encanteur, rue Bienville, No 86, entre les rues Royale et Bourbon, il sera vendu, à l'enchère publique, sans aucune réserve ou limite :

Un magnifique et excellent cheval de famille, sain, doux et garanti sous tous les rapports.

—Egalement—

Un excellent cabriolet de médecin ; en parfait état.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 5 mars

Panorama et Accessoires d'un Théâtre.
PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Bienville No 86.

LUNDI, 16 mars 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, sur les lieux, dans la salle de bal d'Orléans, située dans la rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon, au premier—

Un magnifique panorama et tous les accessoires d'un théâtre.

Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats-Unis. 5 mars.

Outils ! Outils ! Bois de Charpente, Briques, &c.

Succession de J. J. Depouilly—No 28,608.
PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 7 mars 1868, à 4 heures de l'après-midi, sur les lieux, au coin de la rue Prieur et de la Promenade Carondelet, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 12 février 1868—

Un lot de briques (environ 5000), un lot de tuiles (environ 6000), environ 1500 pieds de bois, un lot de planches de chaland, un lot d'outils de choix, tels que tourteaux, scies, haches, enclumes ; peinture noire, pierres, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 27 fév—mars 2,7

Terrain de prix pour bâtir, sur la Promenade Carondelet, entre les rues Prieur et Johnson.

Succession de J. J. Depouilly—No 28,608.
PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau et salle d'encan : No 86 de la rue Bienville.

SAMEDI 7 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 11 décembre 1867 et signé le 16 décembre 1867, la propriété ci-après décrite et appartenant à ladite succession, savoir—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre la Promenade Carondelet, les rues Prieur, Johnson et St-Pierre, désigné par la lettre A, sur un croquis et arpentage de A. d'Hémécourt, député voyer, le 3 février 1868.

Ledit terrain a 27 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la Promenade Carondelet, 140 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne qui s'étend vers la rue Johnson, 157 pieds 10 pouces sur une ligne oblique qui s'étend vers la rue Prieur et 77 pieds 9 pouces de large sur la ligne du fond.

Le terrain est bien planté d'arbres fruitiers, tels que pêchers, pruniers et autres arbres.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Abel Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
5 fév—5,8,15,22,29—7 mars

Attention Restaurateurs, &c.

Le célèbre RESTAURANT et TIR AU PISTOLET BOUDRO, situés à l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac.—Vente à l'encan.

Succession de L. Boudro.—No 29.864.
PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau et salle d'encan, rue Bienville No 86.

LUNDI, 23 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 11 février 1868, les propriétés foncières ci-après décrites :

Un morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans la ville au faubourg Milneburg, à l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac. Le dit morceau de terre a la forme d'un quadrilatère, 174 pieds de face à la rue des Champs Elysées, à même façade sur la rue Marigny, sur 253 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur et face sur le Lac Pontchartrain.

Les bâtisses et améliorations, bien connues sous le nom de RESTAURANT BOUDRO, comprennent une bâtisse en bois couverte en ardoises, parfaitement finie, ayant deux grands salons, deux petites chambres, galerie, etc. au premier, dix chambres, cabinets et salle à manger. Les bâtisses et appareils nécessaires pour la fabrication du gaz qui l'éclaire. De plus, trois grandes cours : une magnifique toiture en fonte, en face de la propriété, promenades couvertes, jardins ornés, lieux d'aisance, &c.

Les bâtisses qui se trouvent sur le terrain appartenant à M. Philip Billman et dont la moitié appartient à la succession Boudro, comprennent une maison en bois couverte en ardoises, ayant deux grands salons, deux cuisines, une autre bâtisse ayant deux chambres, une cuisine, une cave, une écurie, &c.

Le tout d'après des plans dressés par Pillié & Murray, ingénieurs civils et architectes, lesquels plans seront exposés dans ces salles jusqu'au jour de la vente.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs.
21 fév—22 29—7 14 21 & 23m

Vente pour opérer un partage entre les héritiers.

TROIS MAGNIFIQUES MAGASINS EN briques, à trois étages, au coin des rues Orléans et Royale ; une agréable résidence en briques, à trois étages, avec un très grand terrain au No 293 de la rue Royale ; terrains de prix pour bâtir, dans la rue des Champs-Elysées, près le dépôt du chemin de fer Pontchartrain.

Succession de Mr. et Mme J. B. E. Vigné. No. 27,436.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, No 86, rue Bienville.

MARDI, le 17 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 25 février 1867, et portant le No 27,436 du dossier de la Cour, les propriétés ci-dessous décrites et appartenant aux dites successions—Savoir :

TROIS TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, et désignés par les Nos 1, 2, et 3, de l'îlet compris entre les rues Royale, Orléans, Bourbon et St. Pierre.

Le terrain No 1 forme l'angle des rues Orléans et Royale ; il est en face de la place St-Antoine, et a 31 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Royale, 77 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue d'Orléans, 57 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne du fond qui le sépare du terrain No 3, 19 pieds 2 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue St-Pierre, 21 pieds 6 pouces 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Royale, 16 pieds 3 pouces 2 lignes sur une autre ligne parallèle à la rue d'Orléans, de 4 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue Royale, de 41 pieds 2 pouces sur une ligne parallèle à la rue d'Orléans.

Les bâtisses et améliorations comprennent une bâtisse en briques, à trois étages, à mansarde fermée, portant le No 187 de la rue Royale.

Le terrain No 2 touche au susdit ; il a 26 pieds 2 lignes de face à la rue Royale, 41 pieds 2 pouces de profondeur sur une ligne qui le sépare du terrain No 1, de 4 pieds 8 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue St-Pierre, de 16 pieds à une nouvelle profondeur de 16 pieds 9 pouces 4 lignes, 21 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne du fond et 47 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui se rapproche le plus de la rue St-Pierre.

Les bâtisses et améliorations comprennent une bâtisse en briques, à trois étages, à mansarde finie, portant le No 165 de la rue Royale, et occupée par J. J. Lebon & Co, importateurs et marchands de cigares de la Havane.

Le terrain No 3 a 24 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue d'Orléans, sur 57 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations, qui viennent d'être réparées, comprennent une bâtisse à trois étages, à mansarde finie.

L'eau y est introduite.

Ces propriétés de choix ne sauraient manquer d'attirer l'attention des acquéreurs à cause de leur excellente position et de leur fini.

2o—Un terrain situé dans le Deuxième District, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Hôpital, Bourbon et Quartier, Le dit terrain a 38 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Royale, 280 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui se rapproche le plus de la rue du Quartier, une première profondeur de 125 pieds 9 pouces sur l'autre ligne, de là en rétrécissant à 14 pieds 5 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Royale, de là une nouvelle profondeur de 71 pieds 5 p. uces 4 lignes, et 25 pieds 6 lignes sur la ligne du fond.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en briques, à trois étages, portant le No 293 de la rue Royale, ayant huit chambres, vestibule, office, &c, une allée en briques, à trois étages, ayant 12 chambres, écurie, citerne, lieux d'aisance, etc.

3o—DEUX TERRAINS situés dans le Troisième District, désignés par les Nos 2 et 3 de l'îlet compris entre les rues Champs-Elysées, Royale, Français et Chartres. Les dits terrains ont les dimensions suivantes :

Le No 2 a 33 pieds de face à la rue des Champs-Elysées, sur 95 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 3 a 34 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue des Champs-Elysées, sur 95 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur le terrain No 3 comprennent une très vieille maison ayant quatre chambres, galerie devant et derrière.

Ensemble—15 actions de la No 1 de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane. Sept de ces actions représentent sur le terrain No 2 et huit sur le terrain No 3.

Le tout d'après des plans dressés, le 27 février 1867, par C. A. de Armas, arpenteur et ingénieur civil.

CONDITIONS—En billets du Trésor des Etats-Unis une tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets divisés à la convenance des parties intéressées, portant 8 pour cent d'intérêt à date d'échéance, et 8 pour cent de l'échéance à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées à l'administrateur. En cas de procès pour le recouvrement du montant d'un des billets, l'acquéreur sera responsable des frais d'avocat (honoraires d'avocat) à raison de cinq pour cent sur le montant des billets et honoraires d'avocat pour garantir le privilège du vendeur et hypothèque spéciale seront réservés sur les propriétés vendues, jusqu'à parfait paiement des billets et honoraires d'avocat. Les dits terrains décrits en troisième lieu devront assumer, en outre du susdit montant, de l'adjudication, les remboursement à l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane en liquidation.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs devront assumer les taxes de l'année courante.
15 fév—15 22,29—mars 7,14,17

Vente positive et sans réserve, à douze mois de crédit, d'une jolie propriété située rue des Champs-Elysées, entre celles des Bons-Enfants et Morales.

Succession de Madame A. Desmarest. No 30031.

Par G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau et Salle d'encan, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, le 14 Mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 janvier 1868, la propriété foncière ci-après décrite et appartenant à la dite succession :

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues des Champs-Elysées, Morales, Français et Bons-Enfants. Le dit terrain a 30 pieds de face à la rue Champs-Elysées, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison basse, en bois ayant 3 chambres, 3 cabinets, un vestibule et une galerie sur la façade ; dans la cour une cuisine ayant une chambre ; cave, lieux d'aisance, &c.

Cette propriété à l'encan étant la seconde et dernière est définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur. L'acquéreur donnera un bon, avec bonnes garanties à la satisfaction du curateur de la dite succession, avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue.

L'acte de vente et compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Louis Duvigneaud, notaire public, aux frais de l'acquéreur, qui assumera le paiement des taxes de l'année courante (1868).
25 fév—29—mars 7,14.

VENTES A L'ENCAN.

FRANCIS FERNANDEZ & CO

Une caisse Grenadine brochée, endommagée, à l'encan, pour le compte de qui il appartiendra.

Par F. FERNANDEZ & Co.,
F. FERNANDEZ, Encanteur.

SAMEDI, 7 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur salle d'encan, No 44, rue de la Vieille Levée, entre Bienville et Douane, pour compte de qui il appartiendra :

Une caisse grenadine brochée endommagée.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 7 mars

Marchandises sèches étrangères et du pays.
PAR FRANCIS FERNANDEZ & CO.,
F. FERNANDEZ, encanteur.

SAMEDI prochain, 7 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur salle d'encan, No 44 rue de la Vieille Levée, entre Bienville et Douane—

Un assortiment général de marchandises de saison, telles que coton blanc et écru, des meilleures marques, indiennes, toile imprimée, toile d'Irlande, mouchoirs bleus, bas de dame, bas, gants, écharpes, vêtements, peigne, couvertures pour le lit, flanelle, pantalons, alpaca noir, mousseline-laine, grenadine, barège en soie, chemises, toile, serviettes, etc., etc.

Aussi—Une facture de fusils doubles anglais et belges, soies, couteaux de poche et de table. 6mars

100 jeux de harnais à l'encan, pour compte de qui il appartiendra.

PAR F. FERNANDEZ & CO.
F. FERNANDEZ, Encanteur.

SAMEDI prochain, 7 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur salle d'encan, No 44, rue de la Vieille-Levée, entre les rues Bienville et Douane, pour compte de qui il appartiendra, et en un lot, à la convenance des acheteurs—

100 jeux de harnais de buggy, colliers, traits, dossières, &c., légèrement endommagés.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 6 mars

PAR D. E. MORPHY.

Paniers à huîtres, seaux de puits, etc.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

Il sera vendu, samedi, 7 mars 1868, à 10 heures et demie du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—

20 douzaines paniers à huîtres,
5¾ do seaux de puits,
1 do do à eau, 2 cercles,
4⅓ do brosses à souliers, à manches,

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 7mars

439 barils Whisky.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 11 mars 1868, à 11 heures A. M., pour le compte de qui il appartiendra, au Bonded Warehouse, No 99 Nouvelle Levée, sans réserve—

439 barils Robe whisky rectifié des marques suivantes : à dans un triangle, 127 au côté, 50 barils,

"	"	22	"	100 "
"	"	7	"	189 "
"	"	6	"	100 "

Conditions—Comptant en billets du Trésor. Les acquéreurs auront le privilège d'emmagasiner le whisky au même endroit à raison de 40 cents par baril, par mois, à leurs risques. 5 mars.

Papier à Lettres. à Billets, Folio Post, Ecolier, &c.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 7 mars 1868, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra,

300 rames de papiers, à lettre, à billets, folio post, écolier, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 6 mars

PAR O. VALETON.

300 caisses bon vin rouge à l'encan,
—payable en billets de ville—
PAR O. VALETON, Encanteur.

SAMEDI, 7 mars à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu au magasin des importateurs MM. Oscar Bercier & Co, No 60, rue des Magasins.

300 caisses vin rouge, pour clore une consignation.

Conditions—Comptant en billets de ville 1, 2 et 3.
7 mars

PAR H. W. PALFREY.

SUCCESSION DE JOSEPH GINDER—No 30,033.

Vente à l'encan, de très bons terrains améliorés dans la rue St-André, près la rue Laurel.—Deux maisons à étage, au coin des rues Philippa et Liberté.—Scrip d'assurance du Sun.—La moitié d'une maison à étage.

PAR H. W. PALFREY, encanteur.
Bureau, rue Carondelet, No 28.

SAMEDI, 7 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 31 janvier 1868, il sera vendu les propriétés foncières et le scrip d'assurance qui suivent et appartenant à la succession de Joseph Ginder, savoir—

1o—Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Laurel, Joséphine, St André et Constance. Le dit terrain a 28 pieds de face à la rue St-André, sur une profondeur de 32 pieds 9 pouces (plus ou moins) lequel terrain fait partie du terrain No 3 d'après un plan annexé à un acte passé pardevant C. Pollock, notaire public, daté du 11 avril 1831. Les améliorations qui se trouvent dessus sont : une maison en bois, à étage, ayant quatre chambres.

2. DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St. André (anciennement Liberté), Philippa, First et St. George. Les dits terrains sont désignés par les Nos 7 et 8, sur un plan dressé par A. De Tocnay, daté du 3 avril 1848, et se trouvant au bureau de L. R. Kenny. Les dits terrains se touchent ; ils ont chacun 28 pieds de face à la rue St. André, sur une profondeur, sur 5 lignes parallèles, de 130 pieds au pied américain. Le terrain No 8 forme l'angle des rues Philippe et St. André.

Les améliorations qui se trouvent sur le dit terrain comprennent deux maisons en bois, à étage.

3. LA PARTIE SUPERIEURE D'UNE CUISINE A ETAGE, sur le terrain de l'angle des rues St. André et Laurel.

4.—20 scrips d'assurance du Sun, de 1858,
20 do do do de 1859,
10 do do do de 1860,
10 do do do de 1861.

CONDITIONS DE LA VENTE—Pour la propriété décrite en premier et en second lieux, la moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, pour le restant du montant de l'adjudication, un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs, avec privilège et hypothèque jusqu'à parfait paiement, et portant 8 pour cent d'intérêt, de la date à parfait paiement.

Pour les propriétés décrites en troisième et quatrième lieux—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de Revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Dorlocourt, notaire public, au No 135 de la rue Royale.
6fév—6 28,27—7 mars

Succession de Michael Jennings. No. 29,615.

Terrains de prix dans le Premier District, dans la rue Galvez, entre les rues Perdido et Gravier.

PAR P. G. MOHAN, encanteur,
Bureau, rue Poydras No 140.

IL sera vendu, à l'enchère publique, SAMEDI, 7 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de cette ville, daté Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1867 et No 30 012 du dossier de la dite Cour—

DEUX TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Johnson, Perdido et Galvez désignés par les Nos 6 et 7. Les dits terrains sont contigus et se touchent au terrain qui forme l'angle des rues Galvez et Gravier ; ils ont chacun 32 pieds de face à la rue Galvez et une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente y compris les timbres de Revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Wynne Rogers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

En vertu d'un ordre supplémentaire de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 21 février 1868, je ferai la susdite vente en remplacement de M. P. G. Mohan, qui en est empêché par la maladie.

PAR H. W. PALFREY Encanteur,
4mars—4 Bureau, rue Carondelet, No 28.

PAR THOMAS & SPEAR.

Jolie petite propriété rue Craps, entre Union et Français.

PAR THOMAS & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Bureau, No 36 rue Bienville.

SAMEDI, 7 mars 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, sans limite ni réserve—

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Craps, Union, Français et Amour, mesurant 38 pieds de face à la rue Craps, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds.

Conditions comptant.

Acte de vente au et des timbres des Etats-Unis, pardevant Gottschalk et Magner, notaires publics aux frais des acquéreurs 4mars

Succession de Louis Sentori d'Estouville

Propriété dans la ville de Lewisbourg, paroisse St Tammany—Billets, Comptes., etc.

PAR THOMAS & SPEAR.
PLACIDE J SPEAR, encanteur,
Bureau et Salle de Vente No 36 rue Bienville.

SAMEDI 7 mars 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 janvier 1868, la propriété suivante pour le compte de la dite Succession, savoir :

DEUX certains lots de terre, situés dans la ville de Lewisbourg, paroisse St. Tammany, désignés par les Nos neuf, cinq, sept, huit et neuf, dans l'îlet No 1, borné par les Avenues Laurel, Elm et Fontaine, lesquels lots mesurent chacun 50 pieds face à l'Avenue Elm, sur une profondeur de 200 pieds entre lignes parallèles, d'après un plan tiré par C. A. de Armas, arpenteur, général, en date du 30 juillet 1857, et déposé en l'office d'Alphonse Barnett, notaire en cette ville et un lot de billets, comptes, titres, etc.

Termes et conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente, pardevant Louis Duvigneaud, avec les timbres du gouvernement des Etats Unis, aux frais de l'acquéreur. 4 fév—4,9,15 24—mars 1,6,7

PAR S. GUINAULT

Café et Restaurant.
Vente pour liquidation de société.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.

JEUDI, 12 mars 1868, il sera vendu, à 11 heures du matin, rue Dauphine entre St-Louis et Conti, pour clore une société,

Le fond d'un café et d'un restaurant ayant une cave bien assortie en vieux vins de caisses, ainsi que tout l'ameublement du local. Ensemble le bail de la maison expirant le 1er mars 1870, à raison de $60 par mois avec privilège de 5 années de renouvellement.

Conditions—comptant en billets de ville de 1, 2 & 3.
7 mars

Vacherie.

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

LUNDI, 9 mars 1868, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'entrée de Jeanet, à l'encoignure de la rue Bienville et du chemin de la Métairie—

25 vaches laitières,
2 chevaux,
2 charrettes à lait,
La cueilleie, les bidons et tous les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Jusqu'à $200, comptant, et au-dessus de $200, six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 5 mars

Propriétés de valeur à McDonoghville.

Trois jolies Maisons doubles sur la rue Homer ; un magnifique Ilet sur la rue Franklin, contenant cinq Maisons, etc., etc.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 7 mars 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Cinq lots de terre désignés par les Nos. 7, 8, 9, 10 et 11, faisant face à la rue Homer, entre Monroe et Franklin.

Les lots Nos. 7 et 8 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Homer, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Sur chacun des lots de terre se trouvent une maison double en bois. Les lots Nos. 9, 10 et 11, mesurant ensemble 64 pieds de face à la rue Homer, sur 156 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble, une maison double de quatre chambres, cuisine double, citerne, etc.

Le lot No. 11, de forme irrégulière, mesure 27 pieds 3 pouces 5 lignes plus ou moins, sur la rue Homer, 115 pieds 5 pouces, plus ou moins, sur la ligne du fond, sur 156 pieds 10 pouces 3 lignes d'un côté et 151 pieds 2 pouces de l'autre.

Un îlet désigné par le No. 93, renfermé par les rues Franklin, Monroe, Lawrence et Prudence, ayant 319 pieds 8 pouces 3 lignes de face aux rues Franklin et Monroe, et 257 pieds 8 pouces 4 lignes de face aux rues Lawrence et Prudence. Ensemble, les bâtisses et améliorations consistant en cinq maisons, une de huit chambres, une de trois pièces et la dernière de deux pièces ; deux citernes, lieux d'aisance, etc., etc. La façade de cette propriété est entourée d'une clairière sur la rue Franklin, et le reste de l'îlet est en pieux debouts. Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un crédit de 1 et 2 ans, en billets portant 8 0/0 d'intérêt par an et hypothèque.

Actes de vente pardevant A. Dreyfous, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des Etats-Unis. 3 mars

VENTE DE DEUX PROPRIÉTÉS AU FAUBOURG TREMÉ,

Pour Remise de fonds en Europe.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau enc. Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 7 mars 1868, il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale,

UN lot de terre formant l'encoignure des rues St-Philippe et Tremé, mesurant 30 pieds de face à la rue St-Philippe sur 116 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations consistant en une maison bâtie sur la rue Tonti ayant deux chambres, une grande étable, citerne, latrines, &c., &c.

UN autre lot de terre mesurant 35 pds, 5 pouces de face à la rue de l'Hôpital sur 95 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur entre les rues Tonti et Rocheblave, ensemble une jolie maison haute, couverte en ardoises, ayant galerie haut et bas sur le devant et côté, quatre chambres, cuisine de briques, citerne, etc., etc., avec sur balcon conduisant à la maison, hangar, citerne en madriers, latrines, &c. Voir les plans à la Bourse.

Conditions, moitié comptant, et le reste payable à un an de crédit en billets portant 8 pour 0/0 d'intérêt par an et de l'hypothèque.

Actes de vente pardevant A. Dreyfous, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des Etats-Unis. 1er mars.

VENTES A L'ENCAN

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Succession of Edward Jones—No 29,943

Trois Terrains au faubourg Franklin. 3me District.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.,
S. S. ZELNICKER, encanteur,
Bureau, rue de Chartres, No 36.

IL sera vendu, le SAMEDI 21 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 10 décembre 1867, pour le compte de ladite succession.

1o—Un terrain situé au faubourg Franklin de cette ville, dans l'îlet No 107, compris entre l'Avenue Washington, et les rues Urquhart, Mandeville et Girod. Ledit terrain a un pied américain, 30 pieds de face à l'Avenue Washington, sur 125 pieds de profondeur, et face à la rue Girod ; il fait partie du terrain No 6 d'après un plan dressé par Pilié, voyer public, daté du 3 janvier 1837, déposé à l'étude de Louis Feraud, alors notaire public. Ensemble, toutes les améliorations sur ledit terrain, et aussi toutes les dépendances, appartenances, acte passé pardevant F. E. Laresche, notaire public, en date du 21 octobre 1856.

2o—Un terrain (un) situé dans le même faubourg dans le même îlet, désigné par le No 8 et ayant 35 pieds 6 pouces de face à l'Avenue Washington, sur 37 pieds de profondeur, entre les rues Urquhart et Mandeville, sur le plan dressé par Foucher daté du 27 mars 1840 et faisant partie du terrain No 6 sur un plan dressé par A. Pilié, daté du 3 janvier 1837. Le dit terrain a été acheté par le défunt, de Pierre Zimmermann, par acte passé par Jos. Lisbony, daté du 15 avril 1860.

3o—Un terrain (un) situé dans le même faubourg et dans le même îlet, désigné par le No 4 sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, daté du 10 avril 1835 et déposé en l'étude de T. Seghers, notaire public, Le terrain a 35 pieds 6 pouces de face à l'Avenue Washington, sur 117 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain a été acheté par le défunt de Fr. de Gaspard, par acte passé par devant J. Lisbony, notaire public, daté du 15 mars 1860.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente y compris les timbres de revenu, pardevant J. F. Coffey, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur devra payer les taxes de l'année 1867.
13fév—12,21,28—mars 7,14,21

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RESERVE.
500 caisses bottes, souliers et brodequins.
PAR E. ROGER & CO..
H. SAMORY, encanteur.

SAMEDI, 7 mars il sera vendu, à 10 heures à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

500 caisses bottes, souliers et brodequins comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants reçus par les derniers arrivages de New York, Boston et Philadelphie.

Conditions à la vente. 6 mars.

Vente d'un magnifique Stock de Marchandises sèches.
Succession de François Jacob—No. 30,193.
PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, encanteur.

LUNDI, 9 mars, il sera vendu, à 10 heures du matin, au magasin du défunt François Jacob, coin Chartres et Dumaine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 19 février, pour compte de ladite succession—

Tout le stock de marchandises sèches étrangères et américaines, contenu dans ledit magasin, comprenant environ 750 lots de marchandises fraîches, choisies expressément pour le goût et les besoins du détail de la ville, telles que :

Cotons blancs et écrus, indiennes françaises, anglaises et américaines, cotons et toiles à draps, mouchoirs en soie et coton, couvertures laine, draps, casimirs, batiste, linons, barèges, jaconas, organdis, gingas fil, gingams, coutils pour pantalons, indiennes rouges, toile d'Irlande, madras, dentelles Valenciennes et guipure, jaconats, nansooks, mousselines suisse et Jacquard, rubans gants, bonneterie mouchoirs batiste, châles dentelles confections de dame, bas et chaussettes, et une grande variété de marchandises de fantaisie dont plus ample description se trouvera dans les catalogues, qui seront prêts le samedi, avant la vente.

—AUSSI—

Installations et bail dudit magasin, ayant à courir jusqu'au 1er septembre 1868.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 fév

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

Grande vente de marchandises sèches et de bonneterie.
—Egalement—
Pour le compte de qui il appartiendra.
Une caisse d'instruments de musique.
PAR HOLZ, BLOHM & Co.
JOHN C. BLOHM, encanteur.

SAMEDI, 7 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

1,000 lots de marchandises sèches étrangères et américaines dont l'énumération serait trop longue.

1,200 douzaines bonneterie laine, coton et fil de Lisle. 37 caisses chapeaux et habillements.

—Egalement—

A midi précis, pour le compte de qui il appartiendra : 1 caisse d'instruments de musique, avariés.

Conditions libérales à la vente. 6 mars

PAR RENE GUTIERREZ.

Une malle Bijouterie, Or et Argent. Plaqué Double, Montres, &c.—Pour billets de ville.

Par RENE GUTIERREZ, encanteur,
Bureau enc. Chartres et St-Louis.

AUJOURD'HUI samedi, à 10 heures du matin, il sera vendu au magasin encoignure des rues St Louis et Chartres—Une malle bijouterie en or et argent plaqué, des bijoux, montres, bagues, épinglettes, broches, bracelets, etc. 7 mars

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Vente péremptoire, à l'encan,

D'un grand stock de livres—plus de 30,000 VOLUMES,

D'ouvrages classiques, en prose et en vers, Une facture variée de reliures et d'illustrations, Ouvrages de science et d'art.

Médecine, Droit, Agriculture, Mécanique, Manufactures,

Chimie, Astronomie,

Géographie, Botanique, Théologie, &c. &c., Livres élémentaires, livres d'Education des Mathématiques.

Un grand assortiment de fournitures de bureau et articles qu'on trouve généralement dans les librairies.

Stock de THOMAS L. WHITE, en banqueroute—vendu, au profit de ses créanciers, par ordre de M. E. E. NORTON, assignee, en lots au gré des acheteurs.

VENTE SANS RÉSERVE.

Par C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs,
Bureau : No 17, Passage de la Bourse.

MERCREDI, 11 mars 1868, à 7 heures du soir, nous commencerons la vente du susdit stock et continuerons tous les soirs, à la même heure, jusqu'à ce que le tout soit vendu au magasin No 16 de la rue Royale, entre les rues Canal et Douane.

C'est une excellente occasion à saisir des livres à bas prix, pour remplir les bibliothèques.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, avant la livraison.

Par ordre de M. E. E. NORTON.
Assignee général des banqueroutes.
7 mars C. E. GIRARDEY & CO. encanteurs.

300 actions de Louisiana State Banque
Pour billets de ville.
PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, No. 17, Exchange Place.

AUJOURD'HUI, à midi, seront vendues à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en quantités de 5 actions au-dessus—300 actions de la Louisiana State Bank.

Conditions de la vente : Comptant, en billets de ville. 7mars

Choix de livres de droit, à l'encan.
Succession de DUNCAN N. HENNEN.
PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
Bureau, Exchange Place, No 17.

VENDREDI, 13 mars 1868, à 11 heures de l'après-midi, au bureau de MM. C. M. Courad & Sons, avocats, No 37 de la rue Carondelet, entre les rues Gravier et Union, sera vendu : Le grand choix de livres de droit ; 3 bibliothèques et installations de bureau. Des catalogues seront prêts et les livres au bureau des encans, vendredi, 6 du courant.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis, avant livraison. 7mars

Propriété améliorée rue Montégut.
Succession de John Gaspard Beratgen.
No 30,161.
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.
PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs,
N. J. HOEY, Encanteur.
Bureau, Place de la Bourse, No 17.

SAMEDI, le 7 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 29 janvier 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la susdite succession—

Trois lots de terre dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 3, 4 et 5 et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Montégut, entre Amour et Bons Enfants, sur 106 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur. Les améliorations consistent en une maison en bois en construction.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs pardevant Wynne Rogers, notaire public.
5 fév—5,15 22 29—7mars

Maison en bois, rue Chippewa.
Succession d'Ellen Ross.
No 29,565—Deuxième Cour de District de la N.-Orléans
PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur,
Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 14 de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 24 de janvier 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Ellen Ross, les propriétés ci-après décrites, savoir—

Un lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Fulton et St Marie et Felicity Road, désigné par le No 11 et mesurant 30 pieds de face à la rue Chippewa, sur 120 pieds de profondeur et 3 pouces 3 lignes, de profondeur, ensemble avec toutes les améliorations. La maison en bois à deux étages avec une bâtisse à un étage sur le No 184, rue Chippewa.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Acte de vente et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs pardevant Wm Shannon, notaire public.
12 fév—12 22 29—7 mars 7 14

Maison double rue Ste-Marie.

John R Juden et als. vs. Mme veuve Alby E. Juden, &c—Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans—No 18,698.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. Encanteurs,
NICHOLAS J HOEY, Encanteur,
Bureau : No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI le 21 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Douane et Canal, en vertu de une ordre de l'Hon Chas Leaumont, Juge de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le premier rendu le 11 de février 1868, il sera vendu à l'enchère, pour opérer un partage dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Ste-Marie, Felicity Road, Chippewa et Jersey, désigné par le No 1 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste-Marie, sur une profondeur de 96 pieds entre lignes parallèles ; ensemble avec une allée de 5 pieds de largeur qui conduit à la rue Chippewa. Les améliorations consistent en une maison double (en bois), etc., etc., lieux d'aisance.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un et deux ans de crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la date, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, les billets étant payables à parfait paiement. Egalement 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite. Les billets devront être assurées et les polices transférées.

Actes de vente et les timbres de Revenu des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs, par devant A. Hero, Jr., notaire public. 16fév—16,1 mars

Maison en briques dans la rue Delord, près la rue du Camp.

Actions de banque et de compagnie d'assurances.

Succession de Pierre Léopold Barthe
No. 17,934 Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co. Encanteur,
NICHOLAS J HOEY, Encanteur,
Bureau, Exchange Place No 17.

SAMEDI, 28 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté le 19 février 1868, et mis en vente à l'enchère publique pour le compte de la succession de Pierre Léopold Barthe.—Les propriétés ci-après décrites, savoir—

UN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Camp, Delord, Poeyfarre et Magazine, désigné par le No 2, sur un plan dressé par F. Gurlaud, architecte, le 22 avril 1858, et déposé à l'étude de S. Magner, notaire public. Le dit terrain, d'après l'original, a 28 pieds 10 pouces de façade à la rue Delord, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles. Ensemble, une maison en briques à deux étages, une cuisine, avec toutes les améliorations qui en dépendent et des bâtisses dont il a été fait ci-dessus mention ; le tout vendu sur le dit terrain et le terrain No 1. Les améliorations consistent en une maison en briques à trois étages, avec bâtisses derrière, &c.

2o—Soixante-trois (63) actions de la banque l'Union de la Louisiane.

3o—Vingt-cinq (25) actions de la compagnie d'assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Conditions de la vente—Pour la propriété foncière—Un tiers comptant ; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue, et portant huit pour cent d'intérêt, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les améliorations devront être assurées pour un montant égal aux billets, et la police devra être transférée à l'administrateur.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant J. Augustin, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Conditions de la vente pour les actions : Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.
28 fév—mars 7,14,21,28.